



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 17 avril 2025 – Délibération n°047

**Convocation envoyée,
affichée et mise en ligne
le : 11/04/2025**

Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 15
- Pouvoirs : 3
- Votants : 18
- Absents : 10

Résultats :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Liste des délibérations
affichée et mise en ligne
le : 18/04/2025**

Objet : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'an deux mil vingt cinq et le dix-sept avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Damien Laurain, Monsieur Edmond GROS, maire lui ayant donné pouvoir.

Président de séance : Monsieur Damien Laurain
Secrétaire de séance : Monsieur André Carnac

Présents : ANGLADE Clémence – BRUNET Mélanie – BURGUIERE Philippe – CAPUS Françoise – CARNAC André – CAZES CORBOZ Maryse – CONSTANS Mathieu – DE LESCURE Jérôme – DUTRIEUX Patrick – FABRE Emilie – JARROUSSE Caroline — LAURAIN Damien – MAJOREL Aimé — SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle.

Absents : BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie - Thierry BOURREL (pouvoir à JARROUSSE Caroline) – CARON Annick – FOS Mariana - GROS Edmond (pouvoir à Damien Laurain) – LABRO Isabelle – LAYRAL Rémi – MAJOREL Aurélien (pouvoir à MAJOREL Aimé) - MULLER Geoffroy – MURET Yvain – RAGOT Annie – ROZIERE Régine.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Président de séance rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'au début de chaque séance, l'organe délibérant de la commune nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance (article L.2121-15 du CGCT). Un ou plusieurs conseillers peuvent se proposer ; en l'absence de proposition, le président de séance soumet un nom au vote.

Le secrétaire de séance sera tenu d'être présent pendant toute la durée de la réunion du conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé,

FC	AC
----	----

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment les articles L.2121-15 et L.2121-21 ;

Considérant la nécessité de désigner un ou plusieurs secrétaires de séance ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : DE DESIGNER Monsieur André CARNAC secrétaire de séance ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Par délégation du Maire
Françoise CAPUS



Le secrétaire de séance
André CARNAC



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture